Département : ARDECHE

Arrondissement : LARGENTIERE

Commune de **ST ETIENNE DE FONTBELLON**

Date de convocation : 9 novembre 2026
Date d'envoi : 9 novembre 2026
Date d'affichage : 9 novembre 2026

République Française

Liberté – Egalité - Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 007-210702312-20261117-62_2_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 62-2026
MARDI 17 NOVEMBRE

L'an deux mille vingt-six et le dix-sept du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire

Présents : 16 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, ALLIX Jean-Marie, RECCHIA Dominique, BARBAROUX Sylvie, BOIRON Yves, COMPERE Philippe, FARJON Philippe, FULACHIER Sylvian, MARTIN Marie-France, MAZET Caroline, MOURARET Sophie, NEGRE Grégory, OZIL Christine

Absents ayant donné procuration : 6 – CADET Dominique à Marie-France MARTIN, CHARRE Béatrice à Sophie MOURARET, DUCHAMP Aurore à Sylvian FULACHIER, GONTHIER Erwan à Philippe ROUX, LIOUTIER Pascale à Bernadette PERRIER, ROURE Florian à Patrick CORTIAL

Absents n'ayant pas donné procuration : 1 – MAZON Elisabeth,

Secrétaire de séance : Christine OZIL

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 septembre 2026 : approuvé à l'unanimité

Nomination du secrétaire de séance : Christine OZIL

Présentation des DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner) : 11 dossiers reçus (au 16/11/2026) en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal et à transmettre à la CCBA.

OBJET : Décision modificative n°1 – Budget communal

Une décision modificative a pour objet d'ajuster, d'une part, les prévisions inscrites au budget primitif et d'inscrire, d'autre part, les nouveaux besoins qui peuvent apparaitre au cours de l'année nécessitant l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Cette présente décision modificative n°1 du budget communal se porte sur la section d'investissement en recettes et en dépenses à la suite d'un besoin de crédits supplémentaires non prévus au budget primitif 2026, à savoir :

Section d'investissement

Chapitre, Article – Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	*Augmentation de crédits*	*Diminution de crédits*	*Augmentation de crédits*
Chap.041 – compte 2031 Frais d'études		16 452 €		
Chap. 041 – compte 2128 Autres aménagements				16 452 €
Total		16 452 €		16 452 €
SOLDE		**16 452 €**		**16 452 €**

Il s'agit d'intégrer les frais d'études à l'inventaire et les rattacher à un bien, une fois les travaux terminés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver la DM n°1 au budget communal de l'exercice 2026 conformément à la balance sus indiquée ;

- D'autoriser M. Le Maire à procéder aux virements de crédits de chapitre à chapitre ;
- De donner tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

La Secrétaire de séance,
Christine OZIL

Le Maire,
Philippe ROUX

MAIRIE ST-ETIENNE-DE-FONTBELLON ARDECHE

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 007-210702312-20261117-62_2_2026-DE